



DERME IMAGE – Questions fréquentes (FAQ)

1. Qu'est-ce que la cartographie des grains de beauté?

La cartographie des grains de beauté est une procédure spécialisée utilisant la photographie polarisée et la dermoscopie afin de documenter et de surveiller les lésions cutanées au fil du temps pour aider à détecter précocement le mélanome et d'autres cancers de la peau.

2. Ai-je besoin d'une référence médicale pour prendre rendez-vous?

Non. Une référence médicale n'est pas requise pour prendre rendez-vous. Les patients peuvent prendre rendez-vous eux-mêmes pour une cartographie des grains de beauté ou pour l'évaluation d'une lésion individuelle.

Après l'examen et la révision des images par notre dermatologue, un rapport ainsi que les recommandations seront transmis au patient et, avec son consentement, pourront également être envoyés à son médecin de famille, dermatologue ou autre professionnel de la santé pour le suivi approprié.

3. Combien de temps dure la procédure de cartographie?

- **Cartographie corporelle complète en une visite** : comprend l'imagerie clinique et dermoscopique et peut prendre jusqu'à **45 minutes**.
- **Cartographie corporelle complète en deux visites** : comprend deux rendez-vous distincts, un pour la cartographie corporelle et un pour la dermoscopie. Chaque rendez-vous dure environ **30 minutes**.
-

4. Vais-je recevoir mes résultats immédiatement?

Non. Toutes les images sont révisées par un dermatologue. Vous serez contacté dans les jours suivant votre examen et vos résultats ainsi que les recommandations vous seront communiqués.

5. Que dois-je porter lors du rendez-vous?

Veuillez porter des vêtements amples et éviter le maquillage, les lotions, les autobronzants et le vernis à ongles. Une jaquette vous sera fournie pour la séance d'imagerie.

6. La cartographie des grains de beauté est-elle couverte par les assurances?

La couverture dépend de votre assureur et de votre régime d'assurance. Plusieurs assureurs remboursent cette dépense par l'entremise d'un compte de dépenses de santé. Veuillez vérifier directement auprès de votre assureur.

7. Est-ce que des biopsies seront effectuées durant le rendez-vous?

Non. Aucune biopsie ni aucun traitement ne sont effectués lors du rendez-vous. Si une lésion est jugée préoccupante après révision, une recommandation d'évaluation complémentaire ou de biopsie pourra être formulée.

8. Que faire si un grain de beauté change après ma séance?

Veuillez communiquer avec notre clinique afin de planifier un rendez-vous de suivi. Il n'est pas nécessaire d'attendre votre examen annuel si vous remarquez une nouvelle lésion ou un changement dans une lésion existante.

9. À quelle fréquence la cartographie devrait-elle être répétée?

La fréquence varie selon chaque patient et selon les recommandations du dermatologue. Toutefois, les intervalles recommandés sont généralement de **4 à 12 mois**.

10. Comment vais-je recevoir mes résultats?

Un rapport détaillé vous sera transmis. Avec votre consentement, celui-ci pourra également être envoyé à votre médecin de famille, dermatologue ou autre professionnel de la santé.

11. Dois-je enlever mon vernis à ongles avant le rendez-vous?

Oui. Veuillez retirer tout vernis des ongles des mains et des pieds avant votre rendez-vous. Veuillez également éviter le maquillage afin de permettre une évaluation optimale.

12. La cartographie des grains de beauté est-elle sécuritaire?

Oui. La cartographie des grains de beauté est une procédure non invasive et entièrement sécuritaire. Aucune radiation n'est utilisée.

13. Puis-je être accompagné(e) lors du rendez-vous?

Vous pouvez être accompagné(e); toutefois, seul le patient est autorisé dans la salle d'examen.

14. Que se passe-t-il si j'ai des tatouages?

Les tatouages peuvent nuire à l'acquisition d'images optimales. Une lésion cutanée située dans un tatouage pourrait être plus difficile à détecter ou à surveiller.

15. Acceptez-vous les enfants?

La cartographie des grains de beauté est offerte aux patients âgés de **16 ans et plus**.

16. Que se passe-t-il si une lésion suspecte est détectée?

Si une lésion préoccupante est identifiée, nous vous guiderons quant aux prochaines étapes, qui peuvent inclure une surveillance rapprochée, une évaluation supplémentaire ou une référence pour biopsie.

17. Puis-je demander l'évaluation d'un grain de beauté ou d'une lésion précise?

Oui. Bien que la cartographie corporelle complète soit recommandée pour une évaluation globale, des évaluations de lésions individuelles sont également offertes.